



Séance du 12/04/2023

Délibération N°120423/08

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	40
Excusés :	1
Pouvoirs : ...	6
Votants : ...	46
- dont « pour »: ...	46
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **12 avril 2023 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 6 avril 2023, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à CLASSUN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia,

Pouvoirs : MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, SOUC Jean Claude, à ASSIBAT Marie, BARON Chrystelle à BARRAUD Danielle, MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe, MARTIN Didier à BARRAILH-LAFARGUE Vincent, LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,

Objet : Plateforme Rénovation Energétique : Autorisation de signature de la convention entre la CDC Aire et SOLIHA Landes

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, souhaite renforcer le service public de conseils aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. Elle souhaite ainsi redéployer, sur l'ensemble du territoire régional, à partir du 1^{er} janvier 2023, un réseau de plateformes proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la rénovation énergétique.

La Plateforme incite à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé et du petit tertiaire privé. Elle assurera notamment les missions suivantes :

- Information de premier niveau des ménages et des copropriétés ;
- Conseils personnalisés des ménages et des copropriétés ;
- Accompagnement des ménages et des copropriétés dans leurs travaux de rénovation globale ;
- Sensibilisation, communication, animation auprès des ménages et des professionnels.

La convention présentée a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat entre SOLIHA Landes et la Communauté de communes, pour l'exercice des missions de la Plateforme de rénovation énergétique : coût pour l'EPCI 1873€ plus 150€ d'adhésion. Elle est conclue pour une durée d'un an. Elle sera mise en œuvre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Considérant que la Communauté de Communes s'engage à participer financièrement à hauteur de 20% sur les objectifs fixés pour 2023 + temps d'ingénierie (restitution régulière, indicateurs, etc...) pour un montant de 1 873 € pour l'année,

Considérant que la Communauté de Communes signera une convention partenariale spécifique d'objectifs et de moyens entre les 12 EPCI, le Conseil Départemental des Landes et SOLIHA Landes et adhèrera à l'association SOLIHA Landes à hauteur de 150€ pour l'année 2023,

AUTORISE le Président à signer la convention qui lie la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et SOLIHA Landes dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique.


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Philippe BRETHERS



Communauté
de
Communes
d'Aire sur l'Adour